

LAMPERTSLOCH INFOS

**Commémoration des 80 ans
de l'incorporation de force** page 2



Rentrée scolaire page 6



Aire de jeux – City stade page 3



Vendanges



Reprise sportive



COMMEMORATION

Il y a 80 ans, le 25 août 1942, l'**incorporation de force** dans l'armée allemande des Alsaciens et Mosellans a été décrété.



Le Maire, **Dany Walter**, nous rappelle dans son discours comment le Gauleiter Wagner investi en Alsace par Hitler, lui-même, n'a eu de cesse d'inciter les jeunes alsaciens à s'enrôler dans l'armée allemande, armée étrangère, ces départements ayant été annexés de fait, mais jamais de droit, à l'Allemagne nazie.

Les besoins d'effectifs grandissant sur le front de l'Est, les autorités allemandes décident **leur incorporation, contre leur gré**, « malgré eux » ! 130 000 Alsaciens et Mosellans nés entre 1908 et 1929 sont ainsi été arrachés à leurs familles et obligés de rejoindre la Wehrmacht ou les Waffen SS sous peine de sanctions contre les réfractaires et leurs proches.

Nathalie Marajo-Guthmuller, Conseillère d'Alsace, souligne l'ambiguïté de la situation de déchirement de la population entre France et Allemagne, français mais combattant avec les allemands, tandis que d'autres résistaient, partisans d'un camp ou de l'autre, cela n'était pas simple.

Christian Klipfel suppléant de la députée Stéphanie Kochert, évoque également les « malgré-elles », ces jeunes femmes incorporées dans le « Reichsarbeitsdienst » (service national du travail), ou dans le « Kriegshilfsdienst » (service auxiliaire de guerre pour les femmes). Il nous interpelle sur la guerre qui fait encore rage aux portes de l'Europe, en Ukraine, à peine à 1300 km de chez nous.



24 habitants enrôlés de Lampertsloch ne reviendront pas.

En leur mémoire, une place des Malgré-Nous avec un pupitre commémoratif a été inaugurée.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Bien que le terme « **malgré-nous** » apparaisse déjà en 1920, après la Première Guerre mondiale, lorsque des associations d'anciens combattants alsaciens et lorrains de la Grande Guerre emploient cette formule pour mettre en avant le fait qu'ils avaient dû se battre « malgré eux » dans l'armée allemande contre la France, les premiers véritables « malgré-nous » ont été incorporés de force par l'armée allemande à partir d'août 1942.



TRAVAUX



City stade

Création d'un city stade à côté du stade de Football.

Aire de jeux

Dans la cour de l'école, une nouvelle aire de jeux a été finalisée !



Merci aux bénévoles pour leur aide !



Réhabilitation du Rabhiesel :

Nous remercions chaleureusement **Remy Logel et Albert Schuler** qui ont donné de leur temps pour la réfection de notre Rabhiesel, ainsi que **l'Entreprise Buchert** qui a fourni le matériel.



Reprise du talus route de Merckwiller par la CEA



REGLES D'URBANISME

Dans quel cas faut-il faire un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux ?

Réponse : Tout dépend de la surface à construire

- Si la surface à construire est **de plus de 20 m² : il faut faire un permis de construire.**

Sont concernés : les constructions nouvelles, même sans fondation, et aussi certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination.

- Si vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher **de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m² : il faut faire une déclaration préalable de travaux.**

Sont concernés : les travaux de **création ou d'extension** de surface (garage, dépendance, abri de jardin, véranda, pergola...),

Mais aussi, le changement de destination d'un local, la construction d'une piscine, l'édification d'une clôture, les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (changement de fenêtres, de porte, de volets, de toiture par exemple), pour l'agrandissement d'un bâtiment existant.

- Aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire si les surfaces construites sont à la fois :
de moins de 5 m² d'emprise au sol, de moins de 5 m² de surface de plancher.

Dans les deux cas, il faut faire une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Cette déclaration se fait par le dépôt d'un formulaire en mairie.



Que se passe-t-il si vous avez oublié de déclarer vos travaux ?

Réponse : Vous encourez une amende comprise entre **1 200 euros et 6 000 euros par m²** construit, l'interruption des travaux, voire la démolition de l'ouvrage.

Solution : Il vous est possible de régulariser la situation après votre construction.

NOS CONSEILS - Si vous avez réalisé des travaux sans en informer la mairie ou les services fiscaux, il n'est pas trop tard pour bien faire.

- Si vous régularisez vos constructions non déclarées, auprès de la mairie, dès maintenant, la Direction Générale des Finances Publiques devrait pouvoir se montrer indulgent à votre égard.

En effet, il faut savoir que l'administration fiscale dispose **d'un nouvel outil** pour traquer les constructions non déclarées grâce à l'intelligence artificielle, **en comparant les déclarations fiscales des contribuables avec les images aériennes de l'IGN.**

INCIVILITES



Dans chaque bulletin municipal, une rubrique « incivilités », une fois, pour dépôt sauvage, une autre fois pour déjections animales ou divagation d'animaux.... **L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.**

Nous avons la chance d'avoir un cadre de vie agréable et pour préserver notre environnement et continuer à l'améliorer, nous avons pensé rappeler **quelques règles évidentes de savoir bien vivre dans notre village.**

Parfois, nous occasionnons des troubles sans le savoir ou sans le vouloir ou sans comprendre que cela peut **gêner les autres**. En le formulant, nous comprendrons peut être mieux la portée de certaines de nos actions, et de certains désagréments que nous pouvons commettre sans nous en rendre compte.

Animaux :

Si vous promenez votre **chien sur l'espace public**, il doit être tenu en laisse, ou sous la surveillance de son maître, à portée de voix de celui-ci, vous pouvez croiser des personnes qui ont peur des chiens et même un gentil chien peut mordre !

Vous êtes tenu de ramasser les **déjections**, ce n'est jamais agréable de marcher dans une crotte en se promenant.

Un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, (ex cheval, mouton ou volaille !) est considéré comme **errant** ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique.

Quel que soit l'animal, celui-ci ne doit pas occasionner des **nuisances sonores** (abolements, cris, gémissements...) par exemple lorsque vous êtes absent du domicile.

Le propriétaire est toujours responsable de son animal et des actes qu'il occasionne.

Dépôts des ordures :

Le dépôt de déchets sur l'espace public est interdit.



Feux de broussailles, déchets végétaux :

Tout brûlage à l'air libre est strictement interdit y compris les feux de jardins.

Bruits et tontes des pelouses :

Quoi de plus énervant que **d'avoir le bruit** de la tondeuse à gazon du voisin ou de travaux qui couvre les conversations alors que vous prenez votre repas sur la terrasse ? Chacun est libre de pratiquer des activités bruyantes à son domicile. Cependant, certaines règles et des horaires sont à respecter pour ne pas déranger les autres et maintenir de **bonnes relations avec ses voisins**.



Entretien de la voie publique :

En toutes saisons, il appartient aux citoyens (propriétaires, locataires et occupants des propriétés riveraines) **d'entretenir**, balayer, désherber les trottoirs et caniveaux, d'effectuer l'élagage des arbres, arbustes, branches, haies situés sur leur propriété et **dépassant sur la voie publique**. Lorsqu'il neige ou qu'il gèle, il revient à l'occupant du logement de dégager le trottoir.

Pour rappel un arrêté municipal a été pris le 6 avril 2021

Sécurité routière dans le village :

- Respectez les panneaux de signalisation routière,
- Respectez la limitation de vitesse,
- Ne stationnez pas ou c'est interdit,
- Respectez les piétons,
- Respectez les cavaliers, ceux-ci sont considérés comme des véhicules et soumis au code de la route.



Au volant, je roule doucement



NOTRE ECOLE

Le 1^{er} septembre était jour de rentrée !



Sous un beau soleil , les enfants de 3^e année de maternelle jusqu'au CE2 se sont retrouvés dans la cour de l'école de Lampertsloch.

Arrivés en bus ou accompagnés de leurs parents, les enfants, dont pour certains c'était la 1^{ère} fois dans cette école, ont été accueilli par le directeur, **M Montel**.



Il y a quelques pleurs, des séparations difficiles, des petits timides, et beaucoup d'enfants contents de retrouver leurs copains !



Parents et enfants ont découvert le nouvel aménagement de la cour avec la nouvelle aire de jeux .



La journée d'école a commencé sur un air de musique avec « Arbre mon ami » dirigé par **M Stieffel**.

Les anciens élèves qui ont vite retrouvés le rythme et la chorégraphie ont été fortement applaudis par les parents.





RETROUVONS-NOUS POUR FÊTER HALLOWEEN

Rendez-vous avec **ton plus beau déguisement**

Le **31.10.2022 à 16h30**

Au **2, rue Blanche** (chez la famille Hebting)

Au programme pour les enfants de 0 à 14 ans :

- ★ **Une chasse aux bonbons** dans les rues du village avant la tombée de la nuit.
- ★ le tout suivi par **un goûter d'Halloween**

Si tu souhaites participer à l'évènement, remplis le coupon d'inscription ci-dessous et dépose-le à l'adresse ci-dessus **avant le 16.10.2022 pour réserver ta place**. Tu peux également l'envoyer soit par E-mail à Mylampertsloch@gmail.com, soit par SMS au 06.36.66.24.09. Attention les places sont limitées 😊!

Important : Les enfants doivent impérativement être accompagnés d'un de leurs parents.
Dans le cas où les conditions météorologiques seraient défavorables l'animation sera annulée.

!!! AVIS AUX HABITANTS DU VILLAGE !!!

Nous **avons besoin de vous pour animer la promenade** et permettre aux « petits monstres » de récolter des bonbons.

Faites-vous connaître rapidement si vous souhaitez que nous fassions **un stop à votre domicile**.
(Sur papier libre à l'adresse ci-dessus, par SMS au 06.36.66.24.09 ou par Mail)

Dans un souci d'organisation et selon l'âge des participants, nous ne pourrions peut-être pas nous aventurer dans tout le village. Nous vous remercions pour votre compréhension et comptons sur votre participation pour égayer leur chasse aux bonbons. Merci d'avance 😊

Les organisatrices : Elodie Hebting, Mélanie Jaeger et Marina Guthmuller



COUPON D'INSCRIPTION

Nom de(s) l'enfant(s)	Prénom(s)	Âge(s)

Nom du parent accompagnant :

Adresse du domicile :

Numéro de téléphone :

Le :/...../2022 à

Signature :

SOUVENIRS



Voici 10 ans, nous accueillons
une délégation de la commune
de **Nantiat**.

Ce bourg de Haute-Vienne de
1600 habitants à accueilli
plusieurs familles de

Lampertsloch de
septembre 1939 à
septembre 1940.

Nous leur avons fait découvrir
notre village, notre
patrimoine,

et la région,
le fort de Schoenenbourg,
avec le spécialiste
Gérard Fuchs,

le musée du Pétrole commenté par
Ernest Jost,

ainsi que la maison rurale de l'Outre
forêt, nos paysages vosgiens, nos
traditions vinicoles et nos spécialités.



L'année précédente, à l'initiative de la Commission Patrimoine présidé par
Dany Walter, nous avons eu le plaisir d'être **accueilli à Nantiat**.



Les élus nous avaient fait
découvrir leur région, leur
patrimoine (Porcelaine de
Limoges)

et le lieu de mémoire
Oradour sur Glane.

MA PASSION



QI GONG

Arts énergétiques et martiaux

Christiane est mon prénom, Lemberger mon nom de famille, je suis née Haessig à Wissembourg, il y a bientôt 60 ans. J'ai grandi à Lampertsloch et un peu vadrouillé par le monde avant de revenir à Lampertsloch pour permettre à mes enfants d'avoir des racines alsaciennes.

Cette page pour vous raconter l'histoire de ma passion pour cette pratique venue de l'autre côté de la terre : le Qi Gong.

Ayant grandi avec 3 frères et des films de KungFu (Bruce Lee), mon attrait pour ces arts martiaux a germé. Dans les années 2000, j'ai réellement commencé à pratiquer avec un professeur, auparavant, il n'y avait pas de cours à proximité, je n'avais que les livres pour apprendre, et des pratiques se rapprochant : canne française, Judo, GoschinTaïso, Yoga.

Ce n'est pas un sport, c'est un art, que j'aime et qui me fait du bien. Il me permet d'entraîner mes muscles, mes articulations, ma mémoire, afin de vieillir dans les meilleures conditions possibles. Il me permet de m'adapter à des situations de la Vie pas toujours réjouissantes et de trouver les ressources en moi pour m'y adapter le plus sereinement possible.

J'aime plus que tout partager cette pratique, encourager à se faire du bien, à prendre le temps de prendre soin de soi, à ralentir et surtout ressentir la vie en nous, cette vie qu'on appelle énergie :

J'aime rencontrer mes professeurs, travailler toujours encore, je sais que je n'aurais pas assez de cette vie pour apprendre, connaître, savoir.

Energie = Qi
Entraînement/travail = Gong.

Mon parcours
dans les encadrés :

J'ai fait ma première formation à Strasbourg en 2011 «enseignante Taichi adapté». Pendant 4 ans j'ai pratiqué le Qi Gong et le TaiChiQuan avec Astride Kristen (Arts Galisthénics chinois, école de Peter Moy). Dans le cadre de cette formation et par la suite en tant que bénévole, je participais à des séances de TaichiQuan/Qigong, de manière hebdomadaire avec des résidents d'une maison de retraite atteints de la maladie d'Alzheimer.

J'ai fait mes débuts dans une pratique de groupe avec Suzanne Stoetzel de l'école « Des temps du corps » Ke Wen, à Soultz-sous-forêts.

Depuis 2016, je suis élève et enseignante au sein de l'association strasbourgeoise : « Energie et Harmonie ». J'y pratique le Taichi Quan style shen et le QiGong.



- Certificat de qualification professionnelle d'enseignante en Arts Énergétiques Chinois Option QiGong, FAEMC, 2017
- Qi Gong thérapeutique avec Docteur Liu Dong à Paris, 3 ans, 2014 à 2017
- QiGong YMAA Paris Nord, enseignant Laurent Magné, élève de Yang Jing Ming, depuis 2017
- divers stages et formations, toujours dans le but d'améliorer ma pratique Qi Gong
- Formations en ligne avec Lee Holden QiGong



- Reiki niveau 2
- Formation en cours :
Hypnose - pleine conscience
- Zentangle
- Je vous encourage à être curieux et me poser des questions :

contact@lescouleursdelavie.fr

06.06.81.20.01

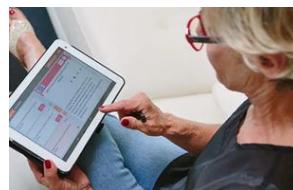
Site : lescouleursdelavie.fr

ANNONCES

Rappel : Permanence Conseillère Numérique

Claire Ternet assurera une permanence en mairie les **mercredi matin de 9h à 12h**, une fois par mois le **5 octobre, le 2 novembre, le 7 décembre**.

Les rendez-vous peuvent être pris au 07 76 31 59 58
ou par internet claire.ternet@sauer-pechelbronn.fr.



RENTREE SPORTIVE dans la Salle des Fêtes

QI-GONG

Mardi de 18h à 19h et de 19h30 à 20h30 (voir p 9)

GYM

L'association Gym Forme Détente vous propose le **jeudi** de 19h à 20h à la salle des fêtes, une séance de **gymnastique d'entretien et d'expression**.
Différents objectifs sont proposés, comme la coordination des mouvements, le renforcement musculaire et la souplesse... avec différents supports, comme les ballons, les cerceaux, les poids, les bracelets lestés, les flexoring, les anneaux pilates ou les élastiques.
Contact Béatrice 06.33.70.11.84

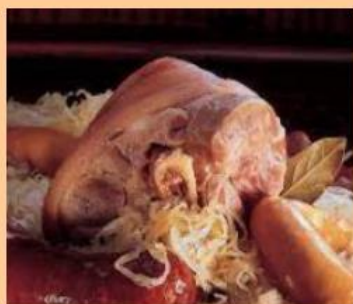


Soirée Groupe de jeunes

Concert

Le Groupe de Jeunes de Lampertsloch organise une

Soirée WADELE



Vendredi 7 octobre 2022

A partir de 19h
au Hall des fêtes de Lampertsloch

Au choix : Wadele ou Kassler
Fromage - Dessert – Café
18 €

Uniquement sur réservation auprès de Franz 06.80.06.42.41

Avant le mercredi 28 septembre

MARIO & CHRISTOPH CHORUS MUSIC vom Alpentrio Tirol

Weihnacht in den Bergen

Dimanche 27 novembre F-67250 Lampertsloch
Concert à 15h Salle des fêtes

Vente de billets directement à la Boulangerie Edelweiss à Lampertsloch ou par téléphone 0033 9 54 46 62 69 ou 0033 6 48 68 62 38. **24€**
Placement libre.

Management: Bernd Lanzmaier - BeLa Music Veranstaltungs GmbH, Unterstrass 232, A-6426 Obnöbhl Tel.: 0043 664 920 60 20 E-Mail: info@marioundchristoph.at

ANNONCES

S'Babbel Eck

VOUS ÊTES AIDANTS D'UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ?

Besoin de souffler ou de partager ?
Nous vous offrons un temps de répit autour d'un moment convivial

LES 2^{ÈMES} MARDIS DU MOIS DE 19H30 À 21H

11 octobre 2022

Atelier d'Art Répit

Lieu : Foyer communal de Miesenheim - 32 rue Principale

8 novembre 2022

Diffusion du film "Paroles d'Aidants"

Lieu : Maison des services et des associations de Durrenbach - 1 rue de l'Obermatt

13 décembre 2022

Atelier de Rigologie

Lieu : Périscolaire de Lembach - Rue des Écoles

ATELIERS ANIMÉS PAR UNE PROFESSIONNELLE DE L'ÉCOUTE

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Delphine SCHEIBEL : 03 88 05 86 87 / delphine.scheibel@ccpaysniederrbronn.fr

Valérie MESSER : 03 88 90 77 62 / valerie.messer@sauer-pechelbronn.fr



A Wissembourg et Durrenbach

MEDIATION FAMILIALE 67

Conflit familial, séparation, divorce...

Avez-vous pensé à la médiation familiale ?

- Apaisement des tensions
- Rétablissement d'un dialogue constructif
- Recherche de solutions
- Accompagnement des crises et des changements
- Espace de parole avec un tiers

Information gratuite sur rendez-vous
www.mediation-familiale.eu
03 88 21 13 99
contact67@mediation-familiale.eu

Mutualisation des services de médiation familiale conventionnés du Bas-Rhin :

agf, alt, Arsea, Cioff, L'Étage, RESCIP

Avec le soutien de :

ALSACE, France, Communauté de Communes

Carte d'identité

Les nouvelles cartes nationales d'identité sont valables **10 ans** alors que la durée de validité de l'ancien modèle est de **15 ans pour les personnes majeures** et de **10 ans pour les personnes mineures** au moment de l'émission de leur carte.



La première demande ou le renouvellement de la carte d'identité sont gratuits.

Les demandes doivent être déposées dans une mairie équipée d'une station biométrique (Haguenau, Wissembourg).

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne, mais ce n'est pas une obligation.

Vous devez ensuite vous rendre en mairie, en ayant pris rendez-vous au préalable, avec les pièces justificatives.

Si vous avez fait une pré-demande, la mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Sites utiles :

> Le site www.service-public.fr pour mettre à disposition des usagers une information complète, fiable, harmonisée et régulièrement actualisée,

> Le site www.ants.fr qui permet d'accéder à la pré-demande en ligne ou de suivre l'évolution de sa demande de carte d'identité et de passeport,

> Le site <https://timbres.impots.gouv.fr>, permettant à l'utilisateur d'acheter les timbres fiscaux nécessaires à sa demande.

Pour vous aider vous pouvez également vous rendre à l'Espace France Services de la ComCom.

Chasse : dates de battue pour la saison 2022/2023

- **Vendredi le 25 novembre 2022**
- **Vendredi le 9 décembre 2022**
- **Vendredi le 20 janvier 2023**
- **Vendredi le 17 février 2023.**



NOS JOIES - NOS PEINES

Nous avons souhaité un heureux anniversaire à :

LABBE Hanna, née le 26/07/1939, 83 ans.

GREFFE épouse FINCK Arlette, née le 14/08/1941, 81 ans

ROEHRIG Alice, née le 08/09/1938, 84 ans.

MULLER veuve REMPP Caroline,
née le 17/08/1932, 90 ans.



Félicitations à l'occasion de leurs noces d'or, 50 ans :

RIEGERT Paul et Marthe le 01 septembre

Félicitations à l'occasion de leurs noces d'orchidée, 55 ans :

GASSMANN Georges et Michèle le 28 juillet

STEPHAN Henri et Salomé le 28 juillet



Félicitations à l'occasion de leurs noces de palissandre, 65 ans

LINCKER Bernard et Odile le 30 août

Félicitations aux nouveaux parents :

GUIPONT Aurélien et RAUCH Laetitia parents de Méloane, née le 17 août

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille de :

JACOB Frédéric décédé le 7/07/2022 à Seltz 77 ans

KAUTZMANN Jean-Louis, décédé le 14/07/2022 73 ans

EYER Joël décédé le 11/08/2022 49 ans

EYERMANN épouse STEPHAN Frieda décédée le 11/09/2022 88 ans

En cas de décès merci de contacter le Maire qui se chargera de sonner le glas. Tél : 07.88.37.32.39
La sonnerie se fera après 17h

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

Les mardis de 14h à 18h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h à 19h

Téléphone : 03.88.80.77.45 Fax : 03.88.80.74.38 Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

En cas d'extrême urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire au 07.88.37.32.39 ou à l'un des trois adjoints.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN MAIRIE

Permanences du Maire, M. WALTER Dany :

Les mardis de 17h à 18h et les 1^{ers} et 5^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h et sur rendez-vous

Permanences des Adjointes, M. STEPHAN Daniel, M. HERRMANN Pierre et Mme CHENE Sylvie :

Les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h